

GREFFE
du Tribunal de Commerce de
ANGOULEME
Palais de Justice
- BP 215 -
16007 ANGOULEME CEDEX
Tél: 05 45 37 11 80

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Concernant :

Dépôt effectué par :

! Société Anonyme
! A.INGENIERIE
! 127 rue de Royan
!
!
! 16710 ST YRIEIX SUR CHARENTE

! Sté d'Exercice Lib. Forme Ano.
! JURICA
! 4 Av Georges Clémenceau
!
!
! 16000 ANGOULEME

Numéro RCS : ANGOULEME B 330 725 904

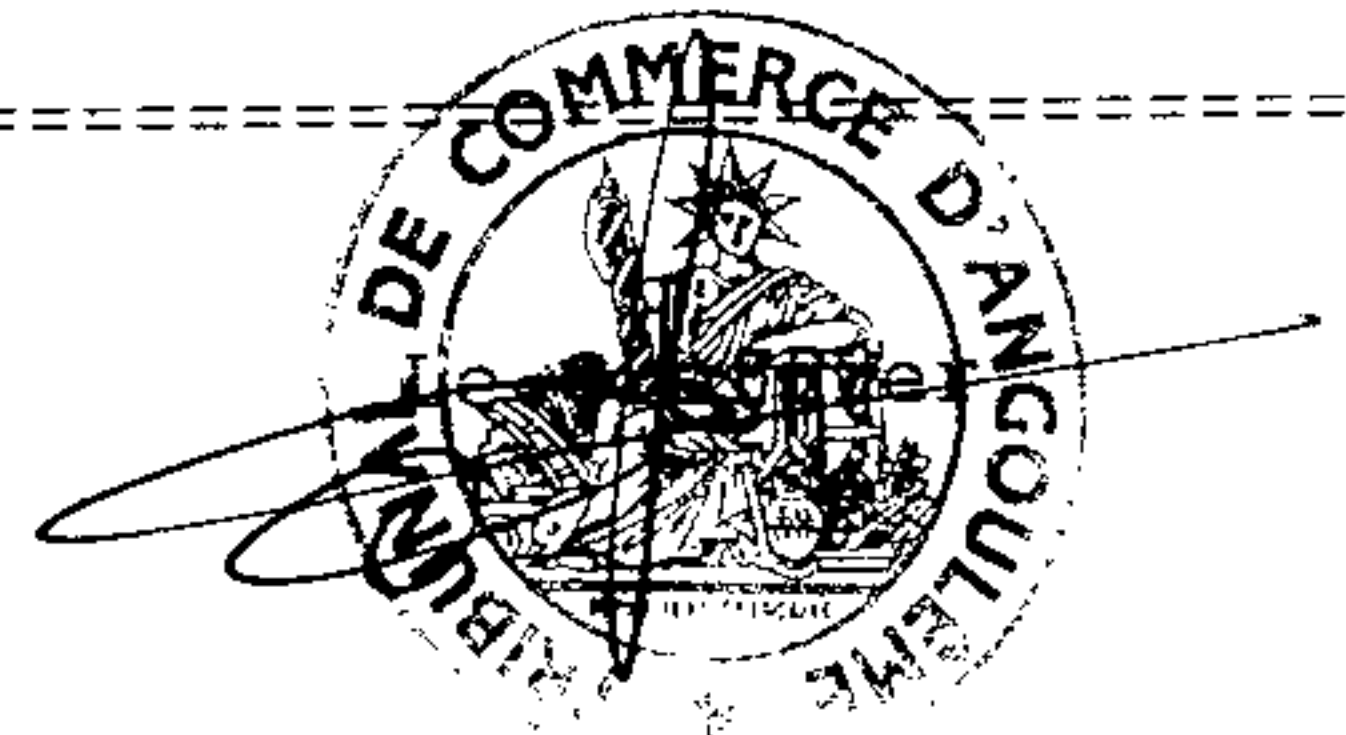
<4454/1984B00174>

! Pièces déposées le 09/09/2002

Numéro : 2201747

! RAPPORT COMMIS. AUX APPORTS 02/09/2002

! Rapport du commissaire aux comptes sur la transfor
! mation de SA en SAS.



Toute reproduction du présent extrait, même certifiée conforme, est sans valeur.

**LE SCEAU CI-DESSUS DE COULEUR ROUGE SIGNIFIE QUE VOUS
ÊTES EN PRÉSENCE D'UN ORIGINAL ÉMANANT DU GREFFE**

Cabinet Pierre Pierre - Labrousse - Raclet

SOCIÉTÉ CIVILE D'EXPERTISE COMPTABLE
INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DE POITIERS,
COMMISSAIRES AUX COMPTES

Membre de l'association Constantin, Duhaut

S.A. A. INGENIERIE

127 rue de Royan

16710 SAINT-YRIEIX

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SA A. INGENIERIE en S.A.S.**

Art L. 225 - 244 du Code de Commerce

Société Anonyme au capital de 38 112,25 €

R.C.S. : ANGOULEME B 330 725 904

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société A. INGENIERIE et en application des dispositions de l'article L. 225 - 244 du Code de Commerce, nous avons établi le présent rapport en vue de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social

Fait à ANGOULEME,
Le 2 septembre 2002

Jean Michel LABROUSSE

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de BORDEAUX.

